



## **Certificat CITES perdu, incorrect ou manquant**

### **Demande de certificat de remplacement en cas de :**

[Certificat CITES perdu / eCITES](#)

[Certificat CITES perdu / cas spécial \(demande sous forme papier\)](#)

[Certificat CITES incorrect / eCITES](#)

[Certificat CITES incorrect / cas spécial \(demande sous forme papier\)](#)

### **Demande de certificat CITES rétrospectif**

[Envoi sans certificat CITES/ eCITES](#)

[Envoi sans certificat CITES / cas spécial \(demande sous forme papier\)](#)

## Certificat CITES perdu / eCITES

Si les autorités de conservation des espèces du pays d'importation sont prêtes à accepter un certificat CITES de remplacement, l'OSAV peut en délivrer un (« replace » CITES).

Pour ce faire, il faut suivre la procédure suivante :

1. L'entreprise exportatrice et, le cas échéant, le transitaire concerné doivent présenter par écrit comment et dans quelles circonstances le certificat CITES (indiquer le numéro CITES) a été perdu.
2. L'OSAV vérifie ces données et transmet par courriel à l'entreprise exportatrice son consentement à délivrer un certificat d'exportation CITES de remplacement. Le certificat CITES perdu est annulé.
3. L'entreprise exportatrice fait une nouvelle demande d'exportation **en utilisant le même numéro de passavant et le même nombre de pièces**.
4. Au début de la nouvelle demande, il n'est pas permis de mettre une remarque dans le champ « Référence » concernant le « replace » !

Nouvelle demande d'exportation		Rechercher demandes d'exportation	
Statut	1: En cours/client	Etat de l'enregistrement	0: Pas encore créé
Date d'émission		Date de la création	
N° de permis		Informations complémentaires	<input type="text"/>
Token-Id			
Exportateur *	<input type="text"/>	Importateur *	-- <input type="text"/>
Adresse de l'exportateur	<input type="text"/>	Pays de destination *	-- <input type="text"/>
Référence	<input type="text"/>	Priorité	2: Priorité 2
		Service externe	osav

[Créer](#) [Nouvelle entrée](#) [Interrompre](#)

N° de passavant	Espèce animale	Genre de marchandise	Quantité	Pays d'origine

5. En remplissant la position, il faut ajouter le numéro du certificat CITES perdu dans la rubrique « Remarques » :

[Rechercher position\\*](#)

Espèce animale	Alligator mississippiensis	N° de l'autorisation d'origine		Remarques
Annexe	II	Date de l'autorisation d'origine	22.04.2014	remplace CITES no. ....
Genre de marchandise	watchstraps	Description de la marchandise	<input type="text"/>	
Quantité/unité *	1 pc.	Source	O: Pre-convention	
		Source (2)	W: wild	
		But	T	

[Appliquer](#) [Interrompre](#)

6. La demande doit être transmise à l'OSAV en mode « Envoyer (cas spéciaux) ».

Statut	2: En verification/client	Etat de l'enregistrement	1: Créé
Date d'émission		Date de la création	14.03.2017
N° de permis	17CH023015	Informations complémentaires	
Token-Id	4M5Z		
Exportateur		Importateur	
Adresse de l'exportateur	Schwarzenburgstrasse 155	Pays de destination	Allemagne
Référence		Priorité	2: Priorité 2
		Service externe	osav

[Editer](#) [Envoyer](#) [Envoyer \(cas spéciaux\)](#) [Imprimer](#) [Fermer](#)

N° de passavant	Espèce animale	Genre de marchandise	Quantité
644644	Alligator mississippiensis	watchstraps	1 pc.

7. La distribution s'effectue TOUJOURS par l'OSAV (donc pas d'impression auprès de la chambre de commerce). Le certificat CITES est complété par la remarque : « remplace CITES n°... » à côté du numéro du CITES.

8. Ce certificat CITES de remplacement ne peut PAS être tamponné par la douane, car la marchandise a déjà quitté la Suisse.

9. Il n'est pas possible de prendre en considération une priorité de traitement de la demande.

**Certificat CITES perdu / cas spécial (demande sous forme papier)**

Si les autorités de conservation des espèces du pays d'importation sont prêtes à accepter un certificat CITES de remplacement, l'OSAV peut en délivrer un (« replace » CITES).

Pour ce faire, il faut suivre la procédure suivante :

1. L'entreprise exportatrice et le transitaire concerné doivent présenter par écrit à l'OSAV comment et dans quelles circonstances le certificat CITES (indiquer le numéro CITES) a été perdu, et qu'ils demandent un certificat de remplacement délivré par l'OSAV.
2. L'OSAV vérifie ces données et une fois qu'elle les a acceptées, délivre un certificat d'exportation CITES de remplacement. Le certificat CITES de remplacement est complété par la remarque : « replaces CITES n°... » à côté du numéro du CITES.
3. Le certificat CITES perdu est annulé.
4. Ce certificat CITES de remplacement ne peut pas être tamponné par la douane, car la marchandise a déjà quitté la Suisse.



**Certificat CITES incorrect / cas spécial (demande sous forme papier)**

Si les autorités de conservation des espèces du pays d'importation sont prêtes à accepter un certificat CITES de remplacement, l'OSAV peut en délivrer un (« replace » CITES).

Pour ce faire, il faut suivre la procédure suivante :

1. L'entreprise exportatrice et/ou la douane/les autorités CITES du pays d'importation doivent expliquer par écrit à l'attention de l'OSAV quelles données figurant sur le CITES contesté (indiquer le numéro CITES) sont incorrectes.
2. L'OSAV vérifie ces données et une fois qu'il les a acceptées, délivre un certificat d'exportation CITES de remplacement. Le certificat CITES de remplacement est complété par de la remarque : « replaces CITES n°... » à côté du numéro du CITES.
3. Si le document CITES incorrect n'a pas été retenu par les autorités du pays de destination il doit être retourné à l'OSAV pour annulation.
4. Ce certificat CITES de remplacement ne peut pas être tamponné par la douane, car la marchandise a déjà quitté la Suisse.

## Envoi sans certificat CITES / eCITES

Si les autorités de conservation des espèces du pays d'importation sont prêtes à accepter un certificat CITES rétrospectif, l'OSAV peut en délivrer un (« retrospectively issued »).

Pour ce faire, il faut suivre la procédure suivante :

1. L'entreprise exportatrice doit expliquer par écrit pour quelles raisons l'envoi a quitté la Suisse sans certificat d'exportation CITES valable.
2. L'OSAV vérifie ces données et transmet par courriel à l'entreprise exportatrice son consentement à délivrer un certificat d'exportation CITES rétrospectif.
3. L'entreprise d'exportation établit la demande d'exportation correspondante dans eCITES.
4. Au début de la nouvelle demande, il n'est pas permis de mettre une remarque dans le champ « Référence » concernant le « retrospectively issued » !

Nouvelle demande d'exportation		Rechercher demandes d'exportation	
Statut	1: En cours/client	Etat de l'enregistrement	0: Pas encore créé
Date d'émission		Date de la création	
N° de permis		Informations complémentaires	<input type="text"/>
Token-Id			
Exportateur *	<input type="text"/>	Importateur *	-- <input type="text"/>
Adresse de l'exportateur	<input type="text"/>	Pays de destination *	-- <input type="text"/>
Référence	<input type="text"/>	Priorité	2: Priorité 2
		Service externe	osav

[Créer](#) [Nouvelle entrée](#) [Interrompre](#)

N° de passavant	Espèce animale	Genre de marchandise	Quantité	Pays d'origine

5. En remplissant la position, il faut ajouter : « retrospectively issued » sous la rubrique « Remarques ».

[Rechercher position\\*](#)

Espèce animale	Alligator mississippiensis	N° de l'autorisation d'origine	22.04.2014	Remarques	retrospectively issued
Annexe	II	Date de l'autorisation d'origine			
Genre de marchandise	watchstraps	Description de la marchandise			
Quantité/unité *	1 pc.	Source	O: Pre-convention		
		Source (2)	W: wild		
		But	T		

[Appliquer](#) [Interrompre](#)

6. La demande doit être transmise à l'OSAV en mode « Envoyer (cas spéciaux) ».

Statut	2: En verification/client	Etat de l'enregistrement	1: Créé
Date d'émission		Date de la création	14.03.2017
N° de permis	17CH023015	Informations complémentaires	
Token-Id	4M5Z		
Exportateur		Importateur	
Adresse de l'exportateur	Schwarzenburgstrasse 155	Pays de destination	Allemagne
Référence		Priorité	2: Priorité 2
		Service externe	osav

[Editer](#) [Envoyer](#) [Envoyer \(cas spéciaux\)](#) [Imprimer](#) [Fermer](#)

N° de passavant	Espèce animale	Genre de marchandise	Quantité
644644	Alligator mississippiensis	watchstraps	1 pc.

7. La distribution s'effectue TOUJOURS par l'OSAV (donc pas d'impression auprès de la chambre de commerce). Le certificat CITES est complété par la remarque : « retrospectively issued » à côté du numéro du CITES.
8. Ce certificat CITES rétrospectif ne peut pas être tamponné par la douane, car la marchandise a déjà quitté la Suisse.
9. Il n'est pas possible de prendre en considération une priorité de traitement de la demande.

**Envoi sans certificat CITES / cas spécial (demande sous forme papier)**

Si les autorités de conservation des espèces du pays d'importation sont prêtes à accepter un certificat CITES rétrospectif, l'OSAV peut en délivrer un (« retrospectively issued »).

Pour ce faire, il faut suivre la procédure suivante :

1. L'exportateur doit expliquer par écrit pour quelles raisons l'envoi a quitté la Suisse sans certificat d'exportation CITES valable.
2. L'OSAV vérifie ces données et une fois qu'elle a accepté ces motifs, délivre un certificat d'exportation CITES rétrospectif. Le certificat CITES rétrospectif est complété par de la remarque : « retrospectively issued » à côté du numéro du CITES.
3. Ce certificat CITES rétrospectif ne peut pas être tamponné par la douane, car la marchandise a déjà quitté la Suisse.